

| | |
|---------------|---|
| N° 170/2009 - | CONVENTION DE CHANTIER D'INSERTION ENTRE LA VILLE DU MUY ET L'ASSOCIATION CLARISSE ENVIRONNEMENT – AVENANT N°2 |
|---------------|---|

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Pour l'année 2010, la convention unissant la commune à l'Association de chantier d'insertion Clarisse Environnement est reconduite et l'avenant n°2 de reconduction est ci-annexé à la présente.

La Commune souligne l'importance sociale de cette action qui permet la mise en place d'un chantier à vocation d'insertion sociale et professionnelle de publics éloignés de l'emploi.

Il est à noter que pour l'année 2009, une quinzaine de muyois en difficulté ont été employés pour réaliser les missions d'intérêt public réalisées sur le territoire communal.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée d'adopter cette proposition et d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant et tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer cet avenant et tout document afférent à ce dossier.